

Règlement du concours 2017
« J'aime lire ! »

1. La **Semaine de la Science et des technologies** est un évènement organisé par le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté (MEPS-INC) en collaboration avec l'ASBL Investing In People (IIP).
2. Le concours national « **J'aime lire !** » veut primer la meilleure **œuvre littéraire (création originale) de vulgarisation scientifique/technologique ou de science-fiction** créée par des jeunes congolais pour des jeunes congolais.
3. Son objectif est de **promouvoir la lecture et l'écriture tout en développant le goût des sciences, des mathématiques et des technologies.**
4. Il comporte deux catégories, **Roman/Essai** et **Bande dessinée (BD)**, pour deux niveaux, **Secondaire** (moins de 18 ans) et **Supérieur** (moins de 25 ans). Ainsi, les participants devront être régulièrement inscrits dans un établissement scolaire ou supérieur en RDC.
5. Les participants proposeront une œuvre entre **10 et 20 pages** format A4 avec typographie "Time New Roman", et une taille de caractères de 12, interligne simple et marges de 2,5cm. Le titre du texte devra se trouver sur la première page, là où commence le texte. Le fichier sera nommé par le titre du texte. Le titre du texte, le nom, prénom, âge, téléphone, adresse e-mail et adresse de l'auteur ainsi qu'une courte biographie, devront figurer dans une **fiche d'identification séparée** afin d'assurer l'anonymat de chacun des écrits. La mention : "*En participant à ce concours, j'en accepte pleinement le règlement*" **devra figurer** sous les coordonnées de l'auteur. Ce dernier devra fournir aussi une photo de bonne qualité.
6. Lancement du concours est prévu le 1er décembre 2016 et la **clôture du dépôt des œuvres est le 28 février 2017**. Les participants enverront leur œuvre par e-mail à l'adresse info@iip-training.com en format Word. Le Comité de présélection transfèrera des copies non nominatives aux jurés afin de garantir une évaluation impartiale, aucun membre du jury ne sera en mesure de relier un texte à son auteur.
7. Les œuvres présentées ne devront jamais avoir été publiées ni primées à un autre concours. **Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule et unique œuvre dont il garantira être l'auteur et le détenteur des droits.**
8. Les textes non primés seront détruits à l'issue du concours, les auteurs retrouvant ipso facto leurs droits.
9. **Sélection Secondaire** : Quatre (4) projets seront sélectionnés dans la catégorie Roman/Essai et quatre (4) projets dans la catégorie BD ;
10. **Sélection Supérieur** : Deux (2) projets seront sélectionnés dans la catégorie Roman/Essai et deux (2) projets dans la catégorie BD.
11. Chaque finaliste défendra son œuvre en 3 minutes lors de la cérémonie de lancement de la 4^e édition de la Semaine de la Science et des Technologies à Kinshasa.
12. A la suite des présentations, 2 projets Secondaire et 1 projet Supérieur seront primés dans chaque catégorie.

13. Les textes primés seront présentés sur le site Internet du MEPS-INC (www.eduquepsp.cd) et sur ceux de la Semaine de la Science et des Technologies (www.semainedelasciencercdc.org et www.facebook.com/semainedelasciencercdc). Plusieurs Prix et lots seront distribués par les sponsors lors de la finale.

14. Les Prix sont remis à l'auteur et non à l'établissement scolaire ou supérieur qu'il/elle représente. Cependant, l'établissement sera mis à l'honneur lors de la cérémonie et sur les sites du concours.

15. Le jury se réserve le droit d'attribuer éventuellement une récompense coup de cœur (sous forme d'un lot de livres ou autre lot) aux œuvres ayant obtenu l'appui particulier de l'un des juges sans convaincre les autres.

16. Les décisions du jury seront sans appel. La participation à ce concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

17. Les textes seront cotés sur le **respect des consignes**, le **choix du titre**, l'**originalité**, le fond, la forme, la chute, la **validité des concepts et la justesse des raisonnements scientifiques** et l'**orthographe**. Un soin particulier est demandé sur la syntaxe, la grammaire et l'orthographe. **Les auteurs sont encouragés à s'inspirer des réalités qu'ils vivent ou de celles qu'ils/elles souhaitent voir se réaliser, en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'appliquer, d'utiliser ou de s'inspirer des sciences, des mathématiques et de la technologie.**

18. Tous les textes soumis seront analysés par un logiciel anti plagiat.

Les textes plagiés seront automatiquement rejetés.

19. Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre d'œuvres ou la qualité de celles-ci n'était pas suffisant.

D'avance, nous nous réjouissons de découvrir l'originalité et la créativité des élèves et étudiants congolais.

Le concours « J'aime lire ! » est organisé par le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté avec l'ASBL Investing In People (IIP).

Nous remercions les partenaires de la Semaine de la Science et des Technologies que sont l'*ONGD Elongo Elonga*, le *Réseau Congolais des Acteurs de l'Innovation*, l'*UNICEF*, l'*UNESCO*, la *Délégation Wallonie-Bruxelles de Kinshasa* et la chaîne *B-One*.

www.semainedelasciencercdc.org
www.facebook.com/semainedelasciencercdc
www.eduquepsp.cd